



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Motion du Bloc Québécois adoptée:

LE QUÉBEC EST ENFIN RECONNU COMME UNE NATION FRANCOPHONE, ET CE, SANS CONDITION!

OTTAWA, le 16 juin 2021 – Le député de Montarville et porte-parole du Bloc Québécois en matière d'affaires intergouvernementales, M. Stéphane Bergeron, s'est réjoui de l'adoption par la Chambre des communes, le 16 juin dernier, de la motion présentée par le chef de sa formation politique, M. Yves-François Blanchet, reconnaissant le fait que le français est la langue officielle et commune de la nation québécoise. «Ce constat des élus fédéraux devra désormais dicter les décisions du gouvernement canadien, qui devra respecter le droit légitime du Québec d'être maître d'œuvre de ses politiques nationales, entre autres en matière linguistique, et dans ses choix de société», a déclaré M. Blanchet.

Seuls deux élus se sont opposés à la motion ainsi libellée: «Que cette Chambre convienne que l'article 45 de la Loi constitutionnelle de 1982 confère au Québec et aux provinces la compétence exclusive pour modifier leur constitution respective; et prenne acte de la volonté du Québec d'inscrire dans sa constitution que les Québécoises et les Québécois forment une nation, que le français est la seule langue officielle du Québec et qu'il est aussi la langue commune de la nation québécoise».

«La Loi 101 a redéfini l'avenir du français au Québec à la fin des années 70, mais, peu à peu affaiblie, en raison des coups de boutoir qui lui ont été assénés par les tribunaux sur la base de la charte des droits contenue dans la constitution que le père de l'actuel premier ministre fédéral a imposée au Québec, elle devait impérativement être renforcée, afin de freiner le déclin du français, voire même de reverser la tendance. C'est ce que se propose de faire le projet de loi 96. Le Québec est le seul État qui ait la légitimité de légiférer au sujet des politiques linguistiques applicables sur son territoire et, puisque le gouvernement fédéral reconnaît lui-même que la situation du français y est précaire, il doit soutenir les efforts déployés par le gouvernement québécois en ce sens», de préciser M. Bergeron.

«Le Québec n'avait nullement besoin de l'*imprimatur* de la Chambre des communes du Canada pour proclamer qu'il constitue une nation et aller de l'avant avec ses démarches visant à protéger le français sur son territoire. Cela dit, cette reconnaissance de la part des députés fédéraux a pour effet de lui donner toute la marge de manœuvre lui permettant de procéder promptement. En outre, il serait désormais inconvenant qu'Ottawa tente, de quelque façon que ce soit, même indirectement, de contester la législation québécoise. Il s'agit donc d'une autre victoire remportée par le Bloc Québécois au chapitre de la protection de la langue française», de conclure Stéphane Bergeron.

-30-

Source: Jeanne-Lise Devaux Pelier, agente de communications
Bureau du député Stéphane Bergeron

@ jeanne-lise.devauxpelier.349@parl.gc.ca
☎ 450 922-BLOC (2562)